



## AVEC FORCE OUVRIÈRE, LE RAPPORT DE FORCE PRODUIT SES EFFETS

À la suite de la décision unilatérale du PDG Alexandre Bompard, encouragée par des actionnaires toujours plus offensifs, de mettre en place un PSE ayant notamment pour conséquence la fermeture ou la cession de 273 magasins, les élus Force Ouvrière ont d'emblée affirmé leur opposition aux lourdes conséquences sociales de ce plan.

Le rassemblement massif du 1<sup>er</sup> mars devant le siège de Carrefour à Massy à l'appel de FO, où plus de 1 500 salariés ont manifesté leur colère, a été une étape essentielle pour que la direction entende clairement notre volonté de faire valoir nos revendications pour une réelle sauvegarde de l'emploi et l'accompagnement efficace de chacun.

Pour Force Ouvrière, il est clairement apparu indispensable de construire un cahier de revendications ambitieux en faveur du reclassement interne, de la formation, de la majoration indemnitaire et du congé de reclassement afin de permettre un retour à l'emploi pérenne pour chacun des salariés et en tenant compte des souhaits et aspirations de tous.

**C'est donc par un dialogue social responsable** que Force Ouvrière a choisi de peser dans la négociation pour imposer ses revendications et offrir un maximum d'opportunités à chaque salarié.

### **FO A DÉJÀ OBTENU LES POINTS SUIVANTS (PRINCIPALES MESURES)**

#### **Mesures destinées à favoriser le reclassement interne**

- o 3 offres d'emploi dont au moins 2 en interne
- o 36 mois de différentiel de salaire sans limite de montant
- o 3 mois de salaire brut d'indemnité de sauvegarde de l'emploi pour les mobilités sans déménagement
- o 5 mois de salaire brut d'indemnité de mobilité avec déménagement

#### **Mesures destinées à limiter les effets des licenciements prononcés**

- o 5 000 euros HT de frais pédagogique pour les formations d'adaptation et 20 000 euros HT pour les formations de reconversion, VAE et formation diplômantes
- o Durée de congé de reclassement de 18 mois pour les moins de 50 ans, 24 mois pour les 50 ans et plus + RQTH, ainsi que pour les couples, 36 mois pour les AM de + de 55 ans
- o Alignement des Indemnités Conventionnelles de licenciements employés et AM sur les ICL des cadres, majoration liée à l'âge appliqué à 45 ans au lieu de 50 ans sur le 1<sup>er</sup> étage + un 2<sup>e</sup> étage d'indemnités supplémentaires (Accord cadre PDV au lieu de PSE) + un 3<sup>e</sup> étage d'indemnités complémentaires
- o Rachat de trimestre pour les salariés de plus de 57 ans à hauteur de 3 000 euros par trimestre, dans la limite de 12 mois
- o Indemnité pour la création ou reprise d'entreprise de 15 000 euros + abondement de 5 000 euros pour les personnes RQTH et les créations en zone de revitalisation rurale

**A noter :** Afin de contrôler l'engagement de la Direction sur les reclassements internes, nous avons obtenu :

> La mise en place de Commissions régionales de suivi afin de suivre les données globales, recueillir les propositions d'amélioration, valider les éventuelles demandes de déplaçonnements de formation.

> La création d'un support pédagogique sur les mesures de reclassement qui sera transmis à chacun des salariés.

> L'allongement du délai de réponse dont dispose le salarié pour adhérer au congé de reclassement porté à 15 jours.

> La possibilité de volontariat par substitution et de volontariat indirect pour préserver l'emploi d'un salarié CPF sur le périmètre du Groupe.

> La mutualisation des budgets de formation dans la limite du doublement des plafonds individuels (dépassement possible après accord de la Commission de suivi).

> Le maintien Carte Pass pendant le congé de reclassement.

> L'embauche d'un salarié Carrefour concerné par le PDV ou le PSE : aide pour les salariés ayant créé leur entreprise dans le cadre du PDV/PSE et ayant embauché au moins un collaborateur concerné par le PSE ou le PDV : prise en charge des cotisations patronales pendant 6 mois.

**La dernière réunion aura lieu le 29 mars, les organisations syndicales auront jusqu'au 20 avril pour s'exprimer sur ce projet d'accord collectif. Les délégations FORCE OUVRIÈRE auront donc une période d'analyse sur le terrain afin d'examiner le ressenti des salariés sur ce projet.**

**AVEC FO, LA BATAILLE CONTINUE !  
GRÈVE GÉNÉRALE LE 31 MARS 2018  
CONTRE LE HOLD-UP DE NOTRE PARTICIPATION !  
ON NE LÂCHE RIEN !!**

